

Coupe de la province

Souvenir Joseph Deumer



1. Cette épreuve est ouverte à tous les joueurs et joueuses affiliés à la FRBTT-Aile francophone-prov. Luxembourg. Elle se déroule par équipes de minimum **trois** joueurs/joueuses et maximum **quatre** joueurs/joueuses appartenant au même club, sans aucune restriction au point de vue classement des participants.

Trois personnes doivent donc obligatoirement être inscrites dans chaque équipe (avec un **maximum de quatre** personnes), même si deux personnes seulement joueront effectivement.

Une équipe ne peut être modifiée en cours de saison.

Les équipes d'un même club doivent porter les lettres distinctives A, B, C, ... suivant leur ordre d'inscription.

2. Une compétition est réservée aux dames qui ne peuvent donc pas participer à la compétition messieurs.

3. Le joueur ne participant pas aux simples peut jouer le double. La composition de l'équipe de double peut être donnée au juge - arbitre juste avant le match de doubles.



LA PLACE DES JOUEURS DANS CHAQUE EQUIPE EST LAISSEE AU CHOIX DU CAPITAINE, INDEPENDAMMENT DES CLASSEMENTS INDIVIDUELS.

4. Tous les matches d'une rencontre se jouent en **4 sets gagnants de 11 points**. Ils se jouent à l'handicap. Le tableau handicap spécial coupe **est à consulter sur le site.**

Pour le double, on additionne les points d'handicap entre les 4 joueurs et on divise le nombre obtenu par 4. En cas de fraction, on arrondit au point supérieur. Ainsi, si l'handicap obtenu est une fraction inférieure à 1, on ne le néglige pas et on met 1 point d'handicap.

Si handicap impair, l'équipe qui commence à servir ne sert qu'une fois.

Si handicap pair, l'équipe qui commence sert deux fois, comme d'habitude.

A la belle (7^{ème} set), pas de changement de côté si le handicap est = ou > 5. Si le handicap est < 5, changement de côté quand une paire ou un joueur arrive à 5 pts (handicap compris).

Les points d'handicap s'ajoutent avant la partie au résultat réel du set.

Les 5 matches prévus doivent se jouer, même si la victoire est acquise après 3 ou 4 matches.

5. L'équipe première citée au tirage au sort est visitée. Elle est responsable des feuilles d'arbitrage.

Le juge-arbitre **sera impérativement le capitaine de l'équipe visitée si une personne affiliée ne participant pas à la rencontre ne remplit pas le rôle de juge-arbitre.**

Les feuilles seront obligatoirement rédigées en 3 exemplaires. L'original sera renvoyé au plus tard pour le mercredi suivant la rencontre au responsable de la coupe. La deuxième feuille reviendra au club visité et la troisième feuille sera remise au club visiteur.



SEUL LE CLUB VISITE DEVRA DONC RENVoyer LA FEUILLE DE MATCH.

EN CAS DE FORFAIT, L'EQUIPE VISITEE DOIT QUAND MEME RENVoyer LA FEUILLE DE MATCH, EN INDIQUANT QUI A DECLARE FORFAIT.

Le modèle des feuilles de coupe devra être celui des carnets d'interclubs actuels ou les anciens carnets spécifiques pour la coupe à condition de rediviser les colonnes des sets. Il n'est plus nécessaire de remplir les premières colonnes dénommées "points sans handicap". Le principal étant de ne pas oublier de remplir la valeur du handicap.

ATTENTION : le résultat devra être communiqué par l'équipe gagnante dans les 48 heures du match à jf.moniotte@hotmail.fr, sous peine de forfait.

6. Les inscriptions seront reçues pour les dames et les messieurs :

jusqu'au dimanche 19 octobre 2025 à minuit

**et uniquement par écrit (courrier ordinaire ou mail)
chez**

**Jean-François Moniotte, rue du Congo, 13, 6890 OCHAMPS
OU
jf.moniotte@hotmail.fr.**

7. Lors du tirage au sort, il n'est pas tenu compte d'éventuelles têtes de séries.

Deux équipes d'un même club ne se rencontreront pas dans les deux premiers tours.

Ceci est valable dans le cas où plus de 16 équipes participent à la compétition.

8. Le système de **l'élimination directe** sera d'application pour chaque tour de la compétition.

9. **Le droit d'inscription est fixé à 15 € par équipe. Il sera comptabilisé par le trésorier provincial et porté sur la première note des clubs.**

10. Les statuts et règlements sportifs de l'A.F.F.R.B.T.T. seront d'application pendant toute la compétition.

Les résultats du tirage au sort feront l'objet d'une **publication sur le site de la Province.**

La composition des différentes équipes et les résultats y seront également publiés.

11. Si les deux équipes marquent leur accord, **le match peut être joué avant la date initialement prévue.** Le responsable provincial de la coupe doit en être préalablement prévenu par écrit ou mail. En cas de non accord entre les deux clubs sur une autre date que celle prévue ci-dessous, la rencontre doit obligatoirement se jouer aux date et heure fixées ci-dessous pour ce tour, le vendredi à 20 h. L'équipe empêchée à cette date sera alors déclarée forfait.

12. Le vainqueur, tant en messieurs qu'en dames, sera inscrit pour participer à la finale de l'aile francophone qui a toujours lieu le 01 mai.

13. Le comité provincial est seul compétent pour régler tout litige qui surviendrait dans le déroulement de la compétition.

14. Le C.P. a désigné comme responsable de la coupe, Monsieur Jean-François Moniotte.

15. Lorsque la finale de la coupe francophone est organisée par le CP du Luxembourg (1 fois tous les 5 ans, en alternance avec les 4 autres Provinces), les deux équipes finalistes de la coupe provinciale sont qualifiées pour cette journée finale. Les autres années, seule l'équipe ayant gagné la finale provinciale est qualifiée pour la journée finale francophone.

16. La présence des équipes qualifiées est obligatoire lors de la journée finale francophone, sous peine de devoir payer une **amende de 125,00 € à l'Aile Francophone.**

17. **Lors de la journée finale francophone, les équipes qualifiées ne peuvent aligner que 3 joueurs (joueuses), alors que pour la coupe provinciale, 4 joueurs (joueuses) peuvent composer l'équipe.**

COUPE PROVINCIALE DATES

1^{er} tour (1/32) : vendredi 12 décembre 2025

2^{ème} tour (1/16) : vendredi 16 janvier 2026

3^{ème} tour (1/8) : vendredi 20 février 2026

4^{ème} tour (1/4) : vendredi 20 mars 2026

**JOURNEE FINALE : Dimanche 12 avril 2026
au TT VIRTON**